



Parc Info N° 49 - 09 novembre 2023

AVIS DE REGLEMENT



Chers résidents,

Le procès-verbal de notre AGE 2023 vous a été envoyé.

Suite à notre vote, les travaux concernant la PAC (Pompe à chaleur) de la piscine sont engagés.

A cet égard, 2 prélèvements de 291 € sont prévus, l'un le 15 novembre, l'autre le 15 décembre.

Les résidents en prélèvement automatique n'ont rien à faire, en revanche pour celles et ceux qui n'ont pas choisi ce mode de règlement, merci de faire votre règlement par chèque ou virement à partir du 15 novembre.

**Le Président
Gérald RAMEZ**

amCet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur AFUL DU PARC DE LESIGNY.

[Se désinscrire](#)

